

**«La commune de Tannay a le devoir de profondément modifier son espace du bord du lac délabré et vétuste
Rapport de l'expert Jacques Conus du bureau Conus & Bignens
du 28 novembre 2006**

....L'état des rives est mauvais, les fondations, peu profondes, ne permettent pas de draguer à proximité. Les pontons empêchent aussi le dragage. De plus les quais instables sont hétéroclites. En fait, la seule zone peut-être récupérable se situe vers l'ancienne rive. Il est naturellement possible de reprendre les quais existants en sous-œuvre pour permettre le dragage mais c'est onéreux et l'aspect des rives restera ce qu'il est....

Tous ces travaux sont beaucoup trop importants et il vaut mieux repenser totalement le port avec :

- Une orientation du quai qui permette l'intégration du tube EC 500MM à rejeter vers la nouvelle rive
- Le déplacement du glacis
- La réorientation idéale de l'estacade principale
- La réorientation des deux digues construites
- Une fermeture du port aux houles de Vent et de Bise »...